

VICTOIRES À LA PYRRHUS

Lobbies citoyens : quel plan d'attaque ?

Face aux puissants lobbies industriels, de nombreux collectifs, associations et ONG tentent de défendre le bien commun. Entre pétitions, mobilisations en ligne et coups de fil aux élus, les citoyens ne veulent plus rester passifs entre deux scrutins électoraux et comptent sur leur force : celle du nombre. Texte : **Laury-Anne Cholez** - Illustration : **Huan Tran**

Ils font un peu la moue lorsqu'on leur parle de lobbies citoyens. Les associations et collectifs qui tentent de convaincre les politiciens de légiférer en faveur du bien commun n'ont pas vraiment envie d'être associés aux armées d'avocats d'affaires à la solde des entreprises privées, errant en costume-cravate dans les couloirs des parlements. « *Nous qui défendons l'intérêt collectif, nous préférons l'utilisation du terme "plaidoyer"* », explique Virginie Aubrée, juriste et membre de la Quadrature du Net, association défendant les libertés numériques. Benjamin Sourice, auteur de l'ouvrage *Plaidoyer pour un contre-lobbying citoyen* (Charles Léopold Mayer, 2014) et chargé de mission à VoxPublic, se veut tout aussi réservé : « *Dans un système démocratique qui fonctionne, ce terme est un non-sens, car les élus devraient être là pour représenter l'intérêt général. Je préfère parler de contre-lobby dont l'objectif est de remettre le citoyen au cœur de la décision politique.* » En effet, le dégoût des Françaises et des Français envers la vie politique n'a jamais été aussi puissant : comme en témoigne le dernier baromètre du Cevipof, 70 % d'entre eux estiment que l'État n'est pas capable de résoudre les problèmes du pays. Pourtant, ils sont chaque jour un peu plus nombreux à vouloir débattre, s'engager et défendre leurs droits : on se souvient de Nuit debout et de ses agoras nocturnes sur les grandes places de France ou



plus récemment des discussions populaires sur les ronds-points tenues par les gilets jaunes.

RÉTABLIR UN RAPPORT DE FORCE

« Voter ne suffit plus », s'exclame Aurélien Vernet, membre de Citoyennes.ens Lobbyistes d'Intérêt Commun (CLIC). Cette association, forte d'une quinzaine de bénévoles, se mobilise sur des thématiques aussi variées que les pesticides, l'utilisation d'huile de palme dans les agrocarburants ou la vente des semences paysannes ; des luttes bien souvent menées en partenariat avec des ONG comme Les Amis de la Terre, Greenpeace, ATTAC ou le WWF. « Faute de réussir à gagner seules des batailles, elles ont besoin du soutien du grand public. Elles doivent rétablir un rapport de force face à Macron qui tient un beau discours mais qui, en réalité, mène l'une des pires politiques en termes d'enjeux environnementaux et sociaux », poursuit Aurélien Vernet. Cette collaboration est-elle l'élément clé dans la réussite d'une campagne ? « Sans le soutien de citoyens, pas de pression politique », assure Sabine Rosset de l'association Bloom, œuvrant pour la préservation des océans. Elle s'enorgueillit d'une base de sympathisants « formidables » interpellant les élus à coups de mails, de tweets et de pétitions. Exemple avec le vote sur les subventions européennes à la pêche : l'association a mis en ligne une plateforme expliquant les tenants et les aboutissants de ce texte plutôt complexe, ainsi que les contacts des parlementaires concernés. Résultat : près de 6 000 mails ont été envoyés en seulement 4 heures. « Cela a si bien fonctionné que nous avons dû mettre la plateforme en pause pour éviter d'être contre-productifs. C'est incroyable car le sujet des subventions est très technique et opaque. Pourtant, les gens s'en sont emparés », se réjouit Sabine Rosset.

L'ENGAGEMENT À PORTÉE DE CLIC

Le numérique a ainsi transformé le *modus operandi* des lobbies citoyens. Aujourd'hui, un simple clic suffit à mettre en ligne une campagne et récolter des millions de signatures qui, parfois, peuvent faire pencher la balance. Début 2013, Bloom a lancé une pétition contre le chalutage en eaux profondes, signée par 25 000 personnes. Au mois d'avril, Claire Nouvian, la fondatrice de l'association, présentait les conséquences dévastatrices de cette pêche dans les profondeurs sous-marines sur la scène de TEDxParis. La dessinatrice Pénélope Bagieu était alors dans la salle. « Elle nous a écrit pour nous proposer son aide. Nous étions tellement sous l'eau que nous avons mis des semaines à lui répondre. Elle a en-

suite retranscrit notre discours en dessins humoristiques et le nombre de signataires s'est envolé pour dépasser les 900 000. Ça a même fait exploser nos serveurs ! », se souvient Sabine Rosset. Pas question toutefois de se réjouir trop vite car la pétition à elle seule ne suffit pas ; elle doit servir de base à un intense travail d'interpellation des pouvoirs publics, ainsi que des médias. Il faut également se battre sur le terrain juridique. « Nous tentons d'influencer le droit en amont, dans le processus d'élaboration de la loi. Nous disons clairement aux décideurs politiques que le texte qu'ils s'apprêtent à soutenir présente des dispositions que l'on attaquera par la suite. Puis une fois la loi votée, nous portons l'affaire en justice pour la faire invalider si elle ne correspond pas aux droits fondamentaux », indique Virginie Aubrée,

de la Quadrature du Net. Et mieux vaut être solidement armé afin de pouvoir batailler contre les arguments des lobbies privés. « Cette crédibilité et cette visibilité prennent du temps à acquérir, c'est un travail sur la durée », poursuit-elle. Manifester son opposition à un texte n'est pas la seule voie envisageable. Romain Slitine, maître de conférences à Sciences Po et spécialiste des innovations économiques et démocratiques, estime qu'il est également nécessaire de collaborer avec les institutions en vue de proposer des alternatives concrètes. Le chercheur est notamment membre de Démocratie ouverte, l'un des initiateurs de la

future convention citoyenne pour le climat, où 150 personnes seront tirées au sort pour élaborer des propositions afin d'accélérer la transition écologique. « De quoi être à la croisée de la contestation et de la construction », se réjouit-il.

POUR UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE

Si les citoyens manifestent l'envie de s'engager, beaucoup se sentent parfois incompetents, voire même illégitimes à décrocher leur téléphone pour sermonner un député qui s'apprête à voter une loi contraire à l'intérêt collectif. Pour lutter contre cela, des collectifs organisent des formations, à l'instar de CLIC. Au programme : des ateliers législatifs pour apprendre à écrire une proposition de loi, des jeux démocratiques ainsi qu'un format d'assemblée citoyenne, où les participants se réunissent pour faire émerger des idées. « Si 50 000 personnes passaient une heure par semaine à assimiler un sujet et appeler les parlementaires, ça permettrait de rétablir un peu l'équilibre, car c'est un jeu d'influence et de paroles », affirme Aurélien Vernet. Est-ce suffisant pour contrer le discours des lobbies privés ? « À l'ère des fake news, où les experts sont décrédibilisés, où les scientifiques sont payés par les grands laboratoires pour produire des

“ Si 50 000 personnes passaient une heure par semaine à assimiler un sujet et appeler les parlementaires, ça permettrait de rétablir un peu l'équilibre. ”

résultats de recherches orientés, c'est parole contre parole. » L'expertise, la bonne foi et l'enthousiasme ne suffisent pas toujours pour être entendu. Aurélien Vernet se souvient de son combat pour l'autorisation de la vente des semences anciennes, retoquée par le Conseil constitutionnel fin 2018 : « *Il est allé au-delà de ses compétences avec une lecture partisane, arguant que c'était un cavalier législatif, alors que le texte faisait partie d'une loi sur l'agriculture ! Cette institution n'est pas astreinte au même formalisme que les autres parlementaires. Elle n'est pas obligée par exemple de fournir des comptes-rendus de ses débats.* » Pour désarmer les lobbies privés, beaucoup plaident pour une plus grande transparence. Bon élève, le Conseil constitutionnel a ainsi décidé de publier sur son site les contributions extérieures reçues, surnommées « portes étroites » (lire notre enquête p. 42). Depuis la création de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), après l'affaire Cahuzac (le ministre délégué au Budget condamné pour blanchiment d'argent et fraude fiscale), toutes les organisations qui pratiquent le lobbying doivent s'enregistrer comme telles. « *Nous aurions aimé avoir également accès aux propositions d'amendements qui sont envoyées par les lobbies privés aux parlementaires, mais cela n'a pas été retenu dans la loi pour la transparence de la vie publique* », regrette Aurélien Vernet. Dans son plaidoyer, Benjamin Sourice va encore plus loin : « *Il faut faciliter la lisibilité du parcours législatif d'une loi, qui commence dans les couloirs des cabinets ministériels. Il faut renforcer la législation sur le pantouflage ou encore connaître l'agenda des élus et savoir quels sont les représentants des entreprises qu'ils rencontrent. Il faut rendre publics les documents qui leurs sont fournis et, enfin, sanctionner si les entreprises donnent de fausses informations.* »

NE PAS SE DÉCOURAGER MALGRÉ LES DÉFAITES

En dépit d'un travail acharné, les victoires des lobbies citoyens demeurent rares. « *Souvent, on évite seulement le pire. Difficile de se réjouir* », glisse Benjamin Sourice. L'exemple du CETA est à ce titre éloquent. Malgré une pétition issue d'une initiative citoyenne européenne rassemblant près de 3,5 millions de signataires, ce traité de libre-échange avec le Canada a été approuvé par 13 États, dont la France, le 23 juillet dernier. Autre défaite tristement célèbre : la loi travail. 1,3 million de signatures – sans compter des millions de personnes mobilisées dans la rue – n'ont pas suffi à faire plier le gouvernement. Alors, que faire face au dédain de la classe politique ? Tout d'abord, continuer d'y croire malgré les embûches. « *C'est assez terrible de se dire qu'on ne peut pas mener tous les combats de front. D'autant que pour chaque victoire, le prix à payer est très élevé. J'ai même fait un burn out car ce travail quotidien est physiquement très harassant. Et puis, on ne sait jamais si on va gagner* », déplore Sabine Rousset de Bloom. Certains pensent qu'il faudrait aussi remettre en question les différentes méthodes d'action. « *Quand on parle de lobby citoyen, cela signifie qu'on est qu'un contrepoids, qu'on reste dans le cadre légal. Or cela ne suffit plus, il faut aujourd'hui*

renverser le système et accepter de désobéir vraiment », explique Victor Vauquois, militant climatique et membre de la chaîne « Partager c'est Sympa ». Pour lui, le temps des pétitions et des mobilisations de masse est derrière nous. Il faut désormais sortir du cadre citoyen grâce à des mouvements décentralisés de transformation du territoire. En compagnie d'autres figures du mouvement climat, il lancera fin septembre une nouvelle campagne d'interpellation des élus sur les grands projets inutiles dans toute la France. « *L'échelon local est un moyen de contourner le système, de créer une brèche à un moment où tout est bloqué* », soutient-il. Car pour changer les règles d'une démocratie dans laquelle la souveraineté populaire est trop souvent oubliée, de nouvelles stratégies restent encore à inventer. 📍

BLOOM : LES ÉTAPES DE LA VICTOIRE CONTRE LA PÊCHE ÉLECTRIQUE



Des filets parsemés de petites électrodes qui envoient des décharges pour « assommer » les poissons et les attraper plus facilement : telle est la méthode de la pêche électrique, appréciée des industriels car plus efficace et donc plus rentable. Mais pour les défenseurs des océans, notamment l'association Bloom, cette technique est surtout désastreuse pour la faune sous-marine. Après plusieurs années de combat, Bloom a réussi à la faire interdire au prix de multiples rebondissements :

- **Février 2017** : Ségolène Royal demande un moratoire sur la pêche électrique à la Commission européenne.
- **Novembre 2017** : Bloom lance une pétition sur le sujet qui réunit 90 000 signatures.
- **Janvier 2018** : l'ONG révèle que la décision d'autoriser la pêche électrique a été prise contre l'avis d'un comité scientifique de la Commission européenne.
- **Juin 2018** : des artisans pêcheurs de sept pays européens se mobilisent contre la pêche électrique, une première dans l'histoire de la profession.
- **Novembre 2018** : Bloom révèle qu'au moins 21,5 millions d'euros de subventions publiques ont été allouées au développement de la pêche électrique aux Pays-Bas depuis 2007.
- **16 avril 2019** : le Parlement européen ratifie définitivement l'interdiction de la pêche électrique en Europe à partir du 1^{er} juillet 2021. Mais la ministre néerlandaise de la Pêche prolonge 42 licences jusqu'en décembre 2019.
- **Août 2019** : la France interdit la pêche électrique dans ses eaux sans attendre 2021.